



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-253

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-03-08-00006 - Décision N° 2024-51 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur CABANEL Benoît - Association des Médecins Libéraux du Laonnois. (2 pages)	Page 4
R32-2024-03-08-00007 - Décision N° 2024-52 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur KOA - Association des Médecins du secteur de Corbie. (2 pages)	Page 7
R32-2024-03-13-00030 - Décision N° 2024-53 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur TREHOU - Association Médicale d'Urgence de Guise. (2 pages)	Page 10
R32-2024-03-12-00010 - Décision N° 2024-54 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur CHAKER Haïssam - Association SCM BCG Creil. (2 pages)	Page 13
R32-2024-03-08-00008 - Décision N° 2024-55 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur MOUTON - Groupement des Médecins de Soissons et Environs. (2 pages)	Page 16
R32-2024-03-08-00009 - Décision N° 2024-56 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur LAMBERTYN Xavier - Association Départementale pour l'Organisation de la Permanence des Soins des Médecins Libéraux de l'Oise. (2 pages)	Page 19
R32-2024-03-08-00010 - Décision N° 2024-57 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur ANDRES Frédéric - Association des médecins généralistes d'Armentières et environs. (2 pages)	Page 22
R32-2024-03-11-00009 - Décision N° 2024-58 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur MONTAGNESE Yannick - Association centre de permanence des soins médicaux d'HENIN-BEAUMONT. (2 pages)	Page 25
R32-2024-04-12-00004 - Décision N° 2024-59 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur DENEUVILLE Benjamin - Association SAMBA. (2 pages)	Page 28
R32-2024-03-11-00010 - Décision N° 2024-60 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur RICHIR Jacques - Association des médecins généralistes de la MMG Ader de LILLE. (2 pages)	Page 31
R32-2024-03-11-00011 - Décision N° 2024-61 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur CRIGNON Jean-Jacques - Association Urgences Médicales de Flandres. (2 pages)	Page 34
R32-2024-03-11-00012 - Décision N° 2024-62 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Madame le Docteur FLECHEL Alixe - Association CALUR. (2 pages)	Page 37

R32-2024-03-13-00031 - Décision N° 2024-63 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur COQUET - Association des Médecins Libéraux pour la Qualité des Soins de Ville de MAUBEUGE. (2 pages)	Page 40
R32-2024-03-12-00011 - Décision N° 2024-64 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur BENSAADA JérémY - Association NORAMU Roubaix. (2 pages)	Page 43
R32-2023-03-12-00001 - Décision N° 2024-65 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur LEPOURTRE Jean-Luc - Association de Permanence des Soins Ambulatoires du Douaisis. (2 pages)	Page 46
R32-2024-03-11-00013 - Décision N° 2024-67 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Madame DUBART Ludivine - Association des Médecins du Béthunois et Environs. (2 pages)	Page 49
R32-2024-03-12-00013 - Décision N° 2024-68 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur CAREMELLE Yannick - Association médicale de garde du Cambrésis. (2 pages)	Page 52
R32-2024-03-11-00014 - Décision N° 2024-69 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur DUBOIS Stéphane - Maison Médicale de garde de Seclin. (2 pages)	Page 55
R32-2024-03-12-00014 - Décision N° 2024-70 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur GIRARD Loïc - Association PDSA Tourcoing. (2 pages)	Page 58
R32-2024-03-11-00015 - Décision N° 2024-71 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur TRILLOT François - Association des médecins généralistes de la maison médicale de garde de Villeneuve-d'Ascq. (2 pages)	Page 61
R32-2024-03-13-00032 - Décision N° 2024-72 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur ARZUR Denis - Association des médecins généralistes de la MMG de Denain. (2 pages)	Page 64
R32-2024-03-19-00029 - Décision N° 2024-75 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur BAYEN Marc - Collège des généralistes enseignants de médecine générale de la Région Nord-Pas-de-Calais. (2 pages)	Page 67
Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Hauts-De-France /	
R32-2024-04-17-00001 - Arrêté défenseurs syndicaux (36 pages)	Page 70
Prefecture du nord /	
R32-2024-04-18-00001 - arrêté de délégation de signature de madame Decottignies (6 pages)	Page 107
SGAR Hauts-de-France /	
R32-2024-04-18-00002 - Arrêté préfectoral portant composition de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols (2 pages)	Page 114

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-08-00006

Décision N° 2024-51 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur CABANEL
Benoît - Association des Médecins Libéraux du
Laonnois.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Benoît CABANEL
Président de l'Association des Médecins Libéraux
du Laonnois
26, Rue des Cordeliers
02200 LAON

Objet : Décision N° 2024-51 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 818 457 418 00015.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

3 248 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 3 248 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 8 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-08-00007

Décision N° 2024-52 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur KOA -
Association des Médecins du secteur de Corbie.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur KOA
Président de l'Association des Médecins du
secteur de Corbie
36, Rue Jacques Pinsonneau
80800 CORBIE

Objet : Décision N° 2024-52 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 818 714 354 00011.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

2 786,25 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 2 786,25 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 8 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

La responsable du service
Laura LECERF
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-13-00030

Décision N° 2024-53 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur TREHOU -
Association Médicale d'Urgence de Guise.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur TREHOU
Président de l'Association Médicale d'Urgence
de Guise
1, Rue Chanteraine
02120 GUISE

Objet : Décision N° 2024-53 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 819 510 553 00012.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

9 496 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 9 496 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 13 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Page 2 sur 2

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-12-00010

Décision N° 2024-54 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur CHAKER
Haïssam - Association SCM BCG Creil.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur CHAKER Haïssam
Gérant de l'Association SCM BCG CREIL
6, Rue de la Justice
60100 CREIL

Objet : Décision N° 2024-54 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 349 120 493 00045.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

18 775,25 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 18 775,25 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 12 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-08-00008

Décision N° 2024-55 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur MOUTON
- Groupement des Médecins de Soissons et
Environs.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur MOUTON
Président du Groupement des Médecins de Soissons
et Environs
Place de l'Hôtel de Ville
02200 SOISSONS

Objet : Décision N° 2024-55 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 819 005 125 00011.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

2 890,75 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 2 890,75 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 8 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation des ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-08-00009

Décision N° 2024-56 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur
LAMBERTYN Xavier - Association
Départementale pour l'Organisation de la
Permanence des Soins des Médecins Libéraux de
l'Oise.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Xavier LAMBERTYN
Président de l'Association Départementale pour
l'Organisation de la Permanence des Soins des
Médecins libéraux de l'Oise
577, rue Croix Verte
60600 AGNETZ

Objet : Décision N° 2024-56 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 818 367 419 00012.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

70 949,75 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 70 949,75 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 8 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-08-00010

Décision N° 2024-57 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur ANDRES Frédéric - Association des médecins généralistes d'Armentières et environs.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur ANDRES Frédéric
Président de l'Association des médecins généralistes
d'Armentières et environs
1507 rue d'Armentières
59850 NIEPPE

Objet : Décision N° 2024-57 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 789 459 690 00010.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

21 395,50 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 21 395,50 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 8 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-11-00009

Décision N° 2024-58 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur
MONTAGNESE Yannick - Association centre de
permanence des soins médicaux
d'HENIN-BEAUMONT.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Yannick MONTAGNESE
Président de l'Association Centre de permanence
des soins médicaux d'HENIN-BEAUMONT
Polyclinique
Route de Courrières
62110 HENIN-BEAUMONT

Objet : Décision N° 2024-58 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 492 976 790 00013.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

5 868 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 5 868 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 11 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,


Laura LECERF
La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé
Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-04-12-00004

Décision N° 2024-59 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur
DENEUVILLE Benjamin - Association SAMBA.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Benjamin DENEUVILLE
Président de l'Association SAMBA
Résidence Le Britannia
117, Rue Carnot
62930 WIMEREUX

Objet : Décision N° 2024-59 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 483 558 615 00025.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

9 040 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 9 040 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 12 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-11-00010

Décision N° 2024-60 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur RICHIR
Jacques - Association des médecins généralistes
de la MMG Ader de LILLE.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Jacques RICHIR
Président de l'Association des médecins
Généralistes de la MMG ADER de Lille
MMG de Lille et Environs
Boulevard de Belfort
59000 LILLE

Objet : Décision N° 2024-60 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 477 647 481 00019.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

30 775 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 30 775 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 11 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF
La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé
Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-11-00011

Décision N° 2024-61 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur
CRIGNON Jean-Jacques - Association Urgences
Médicales de Flandres.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Jean-Jacques CRIGNON
Président de l'Association Urgences Médicales de
Flandres
287, Avenue Rosendaël
59140 DUNKERQUE

Objet : Décision N° 2024-61 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 478 257 934 00016.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

39 295 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 39 295 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 11 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,


Laura LESERF
Allocation des ressources
des établissements de santé

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-11-00012

Décision N° 2024-62 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Madame le Docteur FLECHEL
Alix - Association CALUR.

Le Directeur Général

à

Madame le Docteur Alixe FLECHEL
Présidente de l'Association CALUR
MMG de Calais
68, Rue du Pont Lottin
62100 CALAIS

Objet : Décision N° 2024-62 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 754 022 481 00016.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

6 086 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 6 086 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 11 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,


Laura LECERF
La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé
Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-13-00031

Décision N° 2024-63 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur COQUET - Association des Médecins Libéraux pour la Qualité des Soins de Ville de MAUBEUGE.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur COQUET
Président de l'Association des Médecins Libéraux
pour la Qualité des Soins de Ville de MAUBEUGE
121, Rue de la Liberté
59600 MAUBEUGE

Objet : Décision N° 2024-63 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 513 290 635 00020.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

21 783,75 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 21 783,75 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 13 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF
La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé
Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-12-00011

Décision N° 2024-64 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur
BENSAADA Jérémy - Association NORAMU
Roubaix.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Jérémy BENZAADA
Président de l'Association NORAMU Roubaix
334, Rue Linné
59100 ROUBAIX

Objet : Décision N° 2024-64 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 789 289 709 00014.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

16 257,50 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 16 257,50 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 12 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-03-12-00001

Décision N° 2024-65 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur
LEPOURTRE Jean-Luc - Association de
Permanence des Soins Ambulatoires du Douaisis.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Jean-Luc LEPOURTRE
Président de l'Association de Permanence des Soins
Ambulatoires du Douaisis
16 Route Départementale 943
59187 DECHY

Objet : Décision N° 2024-65 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 820 298 503 00013.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

2 992,50 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 2 992,50 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 12 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,


Laura LECERF
La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé
Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-11-00013

Décision N° 2024-67 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Madame DUBART Ludivine -
Association des Médecins du Béthunois et
Environs.

Le Directeur Général

à

Madame Ludivine DUBART
Présidente de l'Association Médecins du Béthunois
et Environs
41, Rue Oscar Desuert
62113 LABOURDE

Objet : Décision N° 2024-67 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 820 204 774 00013.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

31 315,25 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 31 315,25 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 11 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-12-00013

Décision N° 2024-68 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur CAREMELLE Yannick
- Association médicale de garde du Cambrésis.

Le Directeur Général

à

Monsieur Yannick CAREMELLE, Président de
l'Association médicale de garde du Cambrésis
Centre Hospitalier
516, Avenue de Paris
59400 CAMBRAI

Objet : Décision N° 2024-68 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 822 063 699 00018.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

20 126,75 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 20 126,75 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 12 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-11-00014

Décision N° 2024-69 de financement FIR au titre de l'année 2024 à Monsieur le Docteur DUBOIS Stéphane - Maison Médicale de garde de Seclin.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur DUBOIS Stéphane
Président de la Maison Médicale de Garde de Seclin
Site du Groupe Hospitalier Seclin Carvin
Rue d'Apolda – BP 109
59471 SECLIN Cédex

Objet : Décision N° 2024-69 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 843 493 974 00011.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

29 623,50 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 29 623,50 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 11 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF
La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé
Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-12-00014

Décision N° 2024-70 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur GIRARD
Loïc - Association PDSA Tourcoing.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Loïc GIRARD
Président de l'Association PDSA Tourcoing
Maison Médicale de Garde de Tourcoing
1 Quai du Havre
59200 TOURCOING

Objet : Décision N° 2024-70 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 849 409 545 00019.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

25 551,25 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 25 551,25 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 12 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,


Laura LECERF
La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé
Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-11-00015

Décision N° 2024-71 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur TRILLOT
François - Association des médecins généralistes
de la maison médicale de garde de
Villeneuve-d'Ascq.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur François TRILLOT
Président de l'Association des médecins généralistes
de la maison Médicale de garde de Villeneuve d'Ascq
MMG de Villeneuve d'Ascq
4 Avenue de Jussieu
59170 CROIX

Objet : Décision N° 2024-71 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 917 394 421 00015.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

9 675 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 9 675 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 11 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-13-00032

Décision N° 2024-72 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur ARZUR
Denis - Association des médecins généralistes de
la MMG de Denain.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur Denis ARZUR
Association des médecins généraliste de la MMG
de Denain
17, Rue de l'Escaut
59220 DENAIN

Objet : Décision N° 2024-72 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 921 476 602 00013.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

29 367 euros à imputer sur le compte 3.2.1 Maisons Médicales de Garde
au titre de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 29 367 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 13 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-19-00029

Décision N° 2024-75 de financement FIR au titre
de l'année 2024 à Monsieur le Docteur BAYEN
Marc - Collège des généralistes enseignants de
médecine générale de la Région
Nord-Pas-de-Calais.

Le Directeur Général

à

Monsieur le Docteur BAYEN Marc
Président du Collège des Généralistes
enseignants de Médecine Générale de la Région
Nord-Pas-de-Calais - Cabinet du Docteur BAYEN
147, Rue René Golliot
59587 GUESNAIN

Objet : Décision N° 2024-75 de financement FIR au titre de l'année 2024.
SIRET : 440 317 741 00021.

Vu le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et les articles R.1435-16 à R.1435-30 du Code de la Santé Publique.

Vu le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du Code de la Santé Publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2024. J'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

25 000 euros à imputer sur le compte 3.99.1 Autres missions 3 hors médico-social « Formation des maîtres de stage des universités » au titre du 1^{er} versement de l'année 2024,

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 25 000 euros en Mars 2024

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- signature de la décision de financement par le Directeur Général de l'ARS

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du Code de la Santé Publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Lille, le 19 Mars 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Responsable du Service Allocation
de Ressources des Etablissements
de Santé,

Laura LECERF

La responsable du service
Allocation de ressources
des établissements de santé

Laura LECERF

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités Hauts-De-France

R32-2024-04-17-00001

Arrêté défenseurs syndicaux

**Arrêté fixant la liste des défenseurs syndicaux
exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de
prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale**

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu l'article 258 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret N° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2023 fixant la liste des défenseurs syndicaux exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale pour la région Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les défenseurs syndicaux de la région Hauts-de-France exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale sont listés en annexes 1A à 1N pour les défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales de salariés et en annexe 2 pour les défenseurs syndicaux présentés par les organisations professionnelles d'employeurs.

Article 2 :

La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les quatre ans. Elle peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait. Elle est tenue à la disposition du public à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et dans les directions départementales, dans chaque conseil de prud'homme et dans les cours d'appel de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

L'arrêté du 4 janvier 2023 est abrogé.

Article 4 :

Le secrétaire Général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France (DREETS) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 AVR. 2024
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général pour les affaires
régionales

Jean-Gabriel DELACROY

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
ADNET Michel	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
AGHANBOU Nour-Eddine	Aide médico psychologique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ALLAL Akim	Magasinier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ANANOU Christophe	Magasinier cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ANDRIEUX Chistophe	Conducteur machine automatisée	CGT	4 Square Louis Braille - 62200 BOULOGNE SUR MER	07 83 20 46 55	62
ARNOULT Bruno	retraité	CGT	32 rue du Mont St Adrien - 62200 BOULOGNE SUR MER	03 21 31 62 62	62
ASLIMANI Fikri	aide soignant	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BACQUET Teddy	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BAILLEUL Jean-Christophe	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BARANSKI Jean-Claude	Opérateur de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BECQUERELLE Alain	Conseiller en assurances	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
BECUWE Cyrille	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
BLANCKEMAN Christophe	Fraiseur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
AZZOUZ René	Educateur	CGT	22 rue du Chemin des Dames - 62360 PONT DE BRIQUE	06 64 81 36 42	62
BAUDE Gérard	Retraité	CGT	1 rue Paul Langevin - Cité Montgré - 62210 AVION	06 63 39 53 06	62
BONNEL Ingrid	Gestionnaire comptable client	CGT	5 Le Clos St Quentin - 59221 BAUVIN	06 08 14 51 26	62
BONNET Océane	employée commerce détail	CGT	12 rue du plat d'étain - 02200 SOISSONS	07 49 57 06 69	02

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BOUSFIR Hassan	Privé d'emploi	CGT	8 rue de Villefranche - 62790 LEFOREST	06 99 19 31 56	62
BOUYERDEN Omar	Retraité	CGT	13 rue de Thionville - 62440 HARNES	07 83 91 64 37	62
BOUZERA Karim	Magasinier cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BOYER Alexis	Retraité	CGT	UL BERCK - 1 rue Monseigneur - 62600 BERCK SUR MER	06 88 63 71 84	62
BROUSSE Éric	Technicien	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
BRUNET Stéphanie	assistante en santé travail	CGT	4 rue de la Bannière - 02000 CHAVIGNON	06 08 95 14 32	02
CAUET Pierre	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CASTEL Grégoire	Cadre	CGT	79 rue Nationale - 59185 PROVIN	06 38 24 22 14	62
CHOQUEL Mélanie	infirmière	CGT	16 rue des Marsoins - 62164 AUDRESSELLES	06 50 80 86 73	62
CHERRIH Sabrina	Employée libre service	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CLEMENT Alexis	Ouvrier de l'automobile	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CLOUET Philippe	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CORNEE Eric	En recherche d'emploi	CGT	99 rue Jacques Blanchot 02100 SAINT QUENTIN	06 60 03 74 92	02
CREPIN Kévin	Inspecteur du Travail	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
CREPIN Olivier	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
CONNART Guillaume	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
CATILLON Cyril	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CREPEL Geoffrey	Conseiller de vente	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CRETINOIR Karima née HABIB	Aide médico psychologique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
CRETON Bruno	Gestionnaire de secteur	CGT	UL CGT LENS - 34 bd Gabriel Péri - 62110 HENIN BEAUMONT	06 75 49 61 39	62
DECAUDIN Betty	Agent conseil allocataire	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DEDOURS Robert	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DEFONTAINE Julien	Aide médico psychologique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DELEPAUX Dorothée	infirmière	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DELEZENNE Cyrille	Animateur qualité La Poste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DELONGHAI Marjorie	Chargée de développement RH	CGT	113 rue Jules Guesde 62800 LIEVIN	06 63 21 45 23	62
DELVILLE Laetitia	Gestionnaire de stock	CGT	2 rue Principale - 62690 BERLES MONCHEL	06 20 08 20 25	62
DEROUCHE Jean-Luc	Retraité	CGT	5 avenue Auguste Boulanger 62340 GUINES	06 15 94 44 66	62
DELISLE Stéphanie	Opératrice logistique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DELVINCOURT Jérôme	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DEVOYON Damien	Technicien de dépannage électrique	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DIESEN Remy	Steward	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DUFOUR Jean-Marc	Infirmier	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DIRIX Thomas	Opérateur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine - CS20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DUMON Yannis	Serveur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
DUFRANE Christophe	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
ERNOU Yannick	Retraité	CGT	UL CGT ARRAS 16 rue Aristide Briand - 62000 ARRAS	03 21 71 06 14	62
FARCY Hervé	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
FARRET Jérôme	Vérificateur contrôleur	CGT	16 rue de la Gare - 02350 bucy-les- pierrepont	06 19 99 60 73	02
FERTÉ Jean-Paul	Retraité	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	06 85 57 27 66	80
FASQUEL Sylvain	Educateur spécialisé	CGT	11 rue Kleber - 62100 CALAIS	06 45 02 55 64	62
FIEVET David	Assistant logistique	CGT	4 rue Malherbes - 62710 COURRIERES	06 52 69 77 83	62
GHARBI Smahin	Opérateur de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
GHERBI Ouassini	Ouvrier de l'automobile	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
HOIRY Franck	Auxiliaire vie sociale	CGT	21 rue Léon Nanquette - 02000 LAON	06 10 37 26 38	02
GRIMONPON Mathieu	Electricien	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
GUSTIN Arnaud	Agent d'accueil	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
HOUANT Franck	Magasinier cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
HENNION Anthony	Magasinier	CGT	19 bis rue Victor Hugo - 62530 HERSIN COUPIGNY	06 66 93 11 92	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
HOYEZ Alain	Retraité	CGT	3 rue des Poulbots - 62138 DOUVRIN	06 84 83 65 28	62
HUBERT David	Serveur expert	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
HULIN Jean-Luc	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
JAMART Fabrice	Conducteur d'installation	CGT	Syndicat CGT - Zone industrielle Artois Flandres - 62138 DOUVRIN	03 21 08 27 11	62
IRMER Valentin	Chef de rayon	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
KAZMIERCZAK Nicolas	Conducteur receveur	CGT	UL des syndicats CGT d'Arras 16 rue Aristide Briand - 62000 ARRAS	03 21 71 06 14	62
KEDZIORA Richard	Retraité	CGT	41 rue Louis Pasteur - 62590 OIGNIES	06 68 48 96 46	62
GHRISSI Mehdi	Magasinier cariste	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
LAPARLIERE Cédric	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
ITOUUMAINE Aissa	Agent d'exploitation	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
JAAOURA Houraya	Responsable adjointe magasin	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
KARRAD Linda née KERKOUCHE	Esthéticienne	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
KHACER Sonia	Conseillère beauté	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LECLERCQ Christine	Aide soignante	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
LECLERCQ Quentin	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
PRUVOST Luc	Automaticien	CGT	2216 rue Leveuleux - 62180 RANG DU FLIERS	06 14 41 76 36	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
LEMOINE Bruno	Aide soignant	CGT	87 Avenue de Lauconnois - 02400 CHÂTEAU-THIERRY	06 84 08 50 15	02
LICETTE Géraldine	Employée	CGT	BAT 9 APPT 3 - Place des frères lumière - 02000 LAON	06 70 87 21 18	02
LIEGAUX Serge	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
LEMAIRE Julien	Employé libre service	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
MARMIGNON Fabrice	Manager culture	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
MARSY Mickaël	Conducteur receveur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
MATS Jean-Luc	Conseiller vente et après-vente	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
MOKHFI Aissa	Commercial	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 - 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
RAMBUR Willy	Fileteur	CGT	Résidence Marcel Pagnol Bat 1 Appt 19 - 62480 LE PORTEL	06 85 22 04 09	62
MORELLE Jacques	Frigoriste	CGT	22 Grande Rue - 02140 ROGNY	06 85 05 33 34	02
MOZDZIERZ Dimitri	Conducteur de bus	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
NIANG El Hadji	Chef de poste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
THEVELEIN Mickael	Auxiliaire de vie	CGT	12 rue Casimir Beugnet - 62160 GRENAY	06 48 36 81 81	62
ORY Jean-Luc	Coordinateur Entreprises Extérieures	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 - 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
PECQUEUR Éric	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
PEINTRE José	Dessinateur industriel	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 - 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
PESPEGA John	Cariste	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
PHILIPPE Daniel	Retraité	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 - 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
PICART David	Assistant des ventes	CGT	30 rue Jacque Brel - 02840 ATHIE- SOUS-LAON	06 71 53 84 18	02
PIEDANNA Thomas	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
PRUDHOMME Anna née BETREMIEUX	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
RAQUET Daniel	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
RAZKI Malika	Aide soignante	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
RENAUD Mélanie née DELHOUTE	Cariste	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
FOURNIER Guillaume	Opérateur biologique	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 80	80
KHALDI Ahmed	Employé	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
SAINT Romuald	Opérateur colis	CGT	Union Départementale CGT de la somme - 24 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	03 22 71 28 70	80
RHARMAOUI Bouchra	Conseillère de vente	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SALLAK Kamel	Agent de production	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SELLALI Marcelline	Gestionnaire	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
SPAES Ghislaine	Femme de ménage	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
STENECK Bruno	Technicien Méthodes Procédés	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 - 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60

présentés par les organisations syndicales de salariés - CGT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
THIRION Nicolas	Chauffeur accompagnateur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
TROMEUR Olivier	Agent de maitrise	CGT	51 rue de l'Avenir - 62120 LAMBRES LEZ AIRES	07 57 06 83 94	62
TURPIN Patrick	Mouleur main	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VALLIN Jérôme	Agent ENEDIS	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VANANDRUEL Bertrand	Analyste Testeur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VANDENBROUCK Corinne	Retraitée	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VANDENPUTTE Gregory	Chef de secteur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VASSEUR Guillaume	Ouvrier de l'automobile	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VASSEUR Daniel	Retraité	CGT	UL CGT BERCK - 1 rue Monseigneur - 62600 BERCK SUR MER	06 80 14 09 66	62
WARNOTTE Emmanuel	Vendeur	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bv de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
VIS Pascale	Retraitée	CGT	50 rue Roger Salengro - 62230 OUTREAU	03 21 31 59 94	62
WAWRZYNIAK Christian	Responsable des ventes	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
WEISSHAUPT Edith	Ouvrière	CGT	Union Départementale CGT Nord 254 bd de l'usine CS 20111 59030 LILLE CEDEX	03 59 26 06 30	59
TESTARD Eric	Conducteur de train	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 - 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
WISNIOWSKI Franck	Ouvrier	CGT	Union Départementale CGT Oise Bourse du Travail BP 70355 - 60312 CREIL Cedex 2	03 44 55 01 57	60
ZATILLA Magalie	Mediatrice	CGT	300 rue Léon Blum appt 313 - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX	06 34 17 16 86	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFDT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
AOUCHAR Amar	Agent de maîtrise	CFDT	18 Rue Pierre et Marie Curie - 59680 COLLERET	06 23 25 76 71	59
ADDA BRAHIM Redouane	assistant télésurveillance	CFDT	Syndicat Services Lille - 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 52 12 42	59
BACHIK Saloua	Juriste	CFDT	ULI CFDT 5 rue Hippolyte Bottier - 60200 COMPIEGNE	06 78 90 67 98	60
BARTHELEMY Ludovic	Technicien chantier	CFDT	UTI CFDT - 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59
BENHAIM Gaëlle	Employée facturation	CFDT	283 rue de Tourcoing - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	06 99 32 95 53	59
BERNIER Franck	Chef de brigade	CFDT	UTI CFDT - 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59
BERTIN Frédéric	Fraiseur	CFDT	CFDT rue Sencier - 59610 FOURMIES	03 27 60 41 26	59-62
BLANGY Philippe	NC	CFDT	CFDT Services Santé Sociaux - 28 rue Jean-Baptiste Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	07 81 45 41 51	60
BONTE Didier	Demandeur d'emploi	CFDT	CFDT - Bd de l'Usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59-62
BRICOUT David	Manutentionnaire cariste	CFDT	30 rue Pasteur - 59119 WAZIERS	06 83 07 47 77	59
BOULET Jean-Pierre	Retraité	CFDT	9 rue Diderot - 62118 LOISON SOUS LENS	06 01 72 59 20	59-62
BRAEMS Christophe	Agent sécurité incendie	CFDT	31 rue des Camélias - 59390 LYS LES LANNOY	07 81 44 15 01	59
BYRTUS Didier	Formateur	CFDT	URI CFDT 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59-62
CAPELLE Ludovic	Technicien atelier / vendeur	CFDT	UTI CFDT - 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59
CHATEL Thierry	Retraité	CFDT	CFDT Services Santé Sociaux - 28 rue Jean-Baptiste Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	06 23 38 53 22	60
CHAVANNE Pierre	Retraité	CFDT	URI CFDT 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59-62
COMMELIN Brigitte	Retraîtée	CFDT	CFDT AMIENS 2eme étage -28 rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 71 19 19	60

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFDT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DEBRENNE Linda	Consultante	CFDT	22 rue des Hayes - apt 3 - 59750 FEIGNIES	06 99 90 69 83	59
DESCHIN Yves	Surveillant qualité	CFDT	29 rue de l'Enclos - 62880 VENDIN-LE-VIEIL	06 33 40 55 93	62
DJARDEM Fadhila	Chargée accompagnement	CFDT	UTI CFDT - 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	06 61 08 62 87	59
DUBART Roland	technicien ordonnancement	CFDT	UTI CFDT 15 rue Amédée Bultot - 59300 VALENCIENNES	03 27 28 27 30	59
DUBOIS Denis	Ouvrier	CFDT	13 b route de Béthune BP 311- 62307 LENS CEDEX	03 21 70 37 85	59-62
GALEK Philippe	Agent Administratif	CFDT	URI CFDT 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59-62
GAVERIAUX Patricia née LELEU	Retraitée	CFDT	Antenne locale de Maubeuge rue Jeanne d'Arc - 59600 MAUBEUGE	06 81 35 76 11	59-62
GUEROUI Marcel	Chargé d'affaire	CFDT	1247 rue Edgard Loubry - 59970 FRESNES SUR ESCAUT	06 51 35 89 08	59
HENDRYSIAK Frédéric	Agent de quai	CFDT	83 rue d'Arras - 59124 ESCAUDAIN	06 67 81 90 28	59
HOSTENS Jean-Claude	Retraité	CFDT	10 Square Hélène Boucher 59250 HALLUIN	03 21 23 84 15	59-62
HUON Olivier	Agent Logistique	CFDT	URI CFDT 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59
HUSSE Stacy	Superviseur	CFDT	UTI CFDT - 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59
ICARD Adrien	Chef barman	CFDT	UTI CFDT 15 rue Amédée Bultot - 59300 VALENCIENNES	03 27 28 27 30	59
IPSER Joël	Responsable projet	CFDT	Syndicat CFDT Services RTVL - 43 rue de Lille - 59200 TOURCOING	06 13 09 20 48	59
IRIOUT Abdelkader	Agent de maintenance	CFDT	URI CFDT - 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59-62
KHEBIZI Karim	Demandeur d'emploi	CFDT	ULI CFDT 28 RUE JEAN6bAPTISTE baillière - 60000 BEAUVAIS	06 78 90 67 98	60
KINDT François	Directeur de magasin	CFDT	URI CFDT 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59-62

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFDT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
KOCUREK Francis	Retraité	CFDT	URI CFDT 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59-62
LEFEVRE Jérémy	Chauffeur routier	CFDT	CFDT 38 rue des Fusiliers - 59140 DUNKERQUE	06 52 92 16 23	62
LEPORCQ Jean-Paul	Demandeur d'emploi	CFDT	48 rue Casimir Fournier 59680 FERRIERE LA GRANDE	06 30 07 21 34	59-62
MANTAUX Steves	Employé polyvalent	CFDT	Syndicat Services Lille - 254 bd de l'Usine - 59023 LILLE	03 20 52 12 42	59
MENANT Franck	Agent de maîtrise	CFDT	118 rue du 8 mai 1945 - 59450 SIN LE NOBLE	06 77 00 74 68	59
MISIAK Patrick	Demandeur d'emploi	CFDT	1643 route d'Oxeläre 59670 CASSEL	06 80 30 02 40	59-62
MUSART Julien	Chargé de mission administratif	CFDT	UTI CFDT 28 rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 89 62 50	80
NAAMANE Mehdi	Ajusteur monteur	CFDT	ULI CFDT 28 rue Jean-Baptiste Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	09 52 50 36 03	60
NIGAUD Christophe	Ingénieur	CFDT	URI CFDT - 145 rue des Stations 59000 LILLE	06 82 88 08 71	59-62
PECORARO Jean-Luc	Adjoint Technique	CFDT	CFDT 31 rue Sencier 59610 FOURMIES	06 18 90 31 18	59-62
PECORARO Marie-Annick	Employée CPAM	CFDT	URI CFDT - 145 rue des Stations - 59000 LILLE Cedex	06 66 60 19 20	59-62
PIHET Jean-Louis	Retraité	CFDT	48 route de Felleries 59216 BEUGNIES	06 59 74 23 82	59-62
QUENTON Stephan	Retraité	CFDT	CFDT Place Crèvecoeur - 62100 CALAIS	06 14 07 47 33	59
STOCKMAN Cindy née LOWYCK	Master télésurveillance	CFDT	UTI CFDT 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59
TANGHE Grégory	Conducteur Routier	CFDT	6 rue des Nénuphars 62500 ST MARTIN LES TATINGHEM	0680682711	59-62
THOMAS Denis	responsable activités	CFDT	46 rue Charles Quint 59150 WATTRELOS	06 25 10 77 90	59
TOURNEUX Grégory	Conseiller commercial	CFDT	UTI CFDT 254 Boulevard de l'usine - 59000 LILLE	03 20 88 36 20	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFDT

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
WILMART Pauline	Agent Administrative	CFDT	URI CFDT 145 rue des Stations 59000 LILLE	03 20 57 66 22	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFTC

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BERGAMINI Patrick	Technicien de maintenance	CFTC	Union Locale CFTC de Valenciennes - 2 rue du Grand Bruille - 59300 VALENCIENNES	06 83 27 36 95	59
CANN Lionel	Group Leader	CFTC	39 rue Antoine Mercier - 59490 SOMAIN	06 82 33 29 87	59
CHAPRON Emmanuel	Technicien	CFTC	47 rue Emile Zola - 59221 BAUVIN	06 16 30 23 76	59
CHARLESEGE Yannick	Employé	CFTC	7 square des Aubépines - 59600 MAUBEUGE	06 43 43 32 61	59
DESCHARLES Karine	Agent d'Accueil	CFTC	Union Locale CFTC de BOULOGNE 8 rue d'Artois 62200 BOULOGNE SUR MER	06 29 79 40 93	62
DROSSARD Didier	Conseiller de vente	CFTC	12 rue de Linné - 62100 CALAIS	06 31 89 30 27	62
LAMOTTE Cédric	Opérateur conditionnement	CFTC	564 rue du 2 septembre 44 - 02510 ETREUX	06 79 09 95 60	02
LIENARD Jean-Pierre	Retraité	CFTC	130 bis rue de Neuf-Mesnil 59750 FEIGNIES	06 25 00 40 23	59
MARTEEL Gilles	Retraité	CFTC	73 rue Roger Salengro 59123 BRAY DUNES	06 61 23 09 29	59
MATUSZAK Edmond	Aide Soignant	CFTC	13 rue de Ruitz 62620 MAISNIL LES RUITZ	06 17 48 51 53	62
MERCIER Philippe	Electromécanicien	CFTC	4 L Rue du Rempart Saint Rémy - 02000 LAON	06 34 15 18 96	02
NIESTRATA Ludovic	Chauffeur livreur	CFTC	288 rue de Beauvais 60250 HONDAINVILLE	06 15 81 15 17	60
PETIT Stéphane	Vendeur	CFTC	Union Locale CFTC de Valenciennes - 2 rue du Grand Bruille - 59300 VALENCIENNES	06 80 52 36 06	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - CFTC

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
PITTOIS Aline	Chargée de Clientèle (Téléconseillère)	CFTC	17 rue des Mouettes 62250 MARQUISE	06 07 09 62 56	62
VAN GANSBEKE Jérôme	Préparateur de Commande	CFTC	5 rue du Petit Bois - apt 9 59139 WATTIGNIES	06 46 46 11 80	59
VANCAUWEMBERGH Christophe	Ouvrier	CFTC	26 rue Galilée - 02100 ST QUENTIN	06 13 58 01 73	02
VAN KALCK Jean-Louis	Major de Police	CFTC	16 avenue Jean-Baptiste Gournay 62480 LE PORTEL	06 14 45 33 48	62
VASSAUX Yannick	Contrôleur qualité	CFTC	2 rue d'En Bas - HAMEAU DE WIANCOURT - 02420 JONCOURT	06 59 33 81 05	02

présentés par les organisations syndicales de salariés - FO

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BURELLER Luc	Conducteur Receveur	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
CALVO CARDERO Manuel	Cadre commercial	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
CAMPOVERDE Serge	Retraité	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.K. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
CAPELLI Jérôme	Agent de Recherche fibrage	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
DEHONDT Patrick	Retraité	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.K. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
DESDIER Stéphane	Ouvrier	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
DEVULDER Béatrice	Agent administratif logistique	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
DJOHOR Mounira	Cadre commercial	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
GIFFARD Christophe	Opérateur production	FO	UD FO SOMME - 26 rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
GUILMAIN Frédéric	Conducteur installation	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.K. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
HAUMAN Michel	Retraité	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
HULEUX Anthony	Conducteur Receveur	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
JMIAI Mounir	Conducteur Receveur	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
KALLEL Nacer	Agent territorial	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.K. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
KHALDY Claire née DHOUILLY	Responsable Qualité et Gestion des Risques	FO	UD FO SOMME - 26 Rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80

présentés par les organisations syndicales de salariés - FO

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
LEFEVRE Patrick	Retraité	FO	UD FO SOMME - 26 Rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
LEGRAND David	Auxiliaire de vie sociale	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
LESOBRE Jean-Marie	Comptable	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
MACKIZA Paul Bernard	Invalidité	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
MARLE Julien	Cadre commercial	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
OBIANG Katia née DEMOOR	Agent Pôle emploi	FO	UD FO AISNE - 19 rue du Président J.K. Kennedy - 02100 SAINT QUENTIN	03 23 65 66 66	02
ORGAER Thierry	Agent technique en logistique	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
PERNEL Pascal	Retraité	FO	UD FO du Pas-de-Calais - 10 avenue Van Pelt - BP 145 62303 LENS CEDEX	03 21 69 88 00	62
PERUISSET Paul	Retraité	FO	UD FO SOMME - 26 Rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
PRZYBYLA Francis	Retraité	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
RAHOU Camelya	Cadre commercial	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
REGHEERE Delphine	Secrétaire RH	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
SIMON Marie-Noël	Retraîtée	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59
TELLIER Franck	conducteur d'installation	FO	UD FO SOMME - 26 Rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80
TURTCHIBACH Serge	Retraité	FO	UD FO NORD - 9000 route de Vendeville - BP 47 - 59175 TEMPLEMARS	03 20 52 29 67	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - FO

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
VAN-CORSELIS Vincent	Plombier	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
VAN ROEKEGHEM Emmanuel	Agent Administratif	FO	UD FO OISE - Bourse du Travail - 10 Rue Fernand Pelloutier - 60100 CREIL	03 44 55 03 73	60
VERITE Ludovic	Agent d'hygiène	FO	UD FO SOMME - 26 Rue Frédéric Petit - 80000 AMIENS	03 22 91 37 10	80

présentés par les organisations syndicales de salariés - SUD INDUSTRIE

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DERACHE Johanne	Employée	SUD INDUSTRIE	1 rue Abel Brongniart - 62750 LOOS EN GOHELLE	07 70 70 93 63	62
D'OLIVEIRA REZENDE Fabien	Bureau d'étude Enginnering	SUD INDUSTRIE	13 Rue Jules de France - 59192 BEUVRAGES	06 81 19 40 49	59
TURPIN Jessy	Opérateur de fabrication	SUD INDUSTRIE	44 rue Roger Salengro - 62410 WINGLES	06 19 70 26 03	62

présentés par les organisations syndicales de salariés - UNSA

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
BRICHE David	Gardien d'immeuble	UNSA	UL UNSA BOULOGNE 62200	06 77 64 29 48	62
CONTANT Marie-France	Retraitée de l'Éducation Nationale	UNSA	331 rue de la Forêt 60129 GILOCOURT	06 81 58 28 16	60
DELEU Marie-Claire	Dessinatrice technique	UNSA	12 rue du Bac 02300 PIERREMANDE	06 83 34 57 09	02
DELICOURT Ingrid	Gestionnaire de paie et personnel	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 15 86 81 23	62
DEPREZ Aurélia	Aide soignante	UNSA	UD UNSA SAINT QUENTIN 02100	06 99 61 74 08	02
DIDDENS Laetia	Conseillère clientèle	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 62 55 24 76	62
DIGNOIRE Laetia	Gestionnaire de paie et personnel	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 68 90 07 31	62
DUCROCQ Ludivine	Conseillère clientèle	UNSA	UL UNSA SAINT OMER 62500	06 68 87 92 94	62
EVANGELAIRE Cathy	Chargée de secteur	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 37 12 11 46	62
FLAMENT Christophe	Technicien en plasturgie	UNSA	UD UNSA Pas-de-Calais - Maison des Sociétés - 16 rue Aristide Briand - 62000 ARRAS	06 60 25 05 85	62
GUERISSE Laurent	Conducteur de ligne	UNSA	16 Rue Aristide Briand - 62000 ARRAS	06 64 84 38 23	62
HANNOIR Adrien	Chargé de relation clientèle	UNSA	UD UNSA de la Somme 9 rue Dupuis - 80000 AMIENS	06 89 14 35 09	80
KALIHL Abidine	Gardien d'immeuble	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 78 01 32 25	62
LAURENT Stessy née PLOUVIN	Assistante d'agence	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62400	06 47 92 18 70	62
LEBRUN Gaetan	Chargé de secteur	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62401	06 66 15 51 21	62

Mise à jour du 15 mars 2024

présentés par les organisations syndicales de salariés - UNSA

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
LEFEBVRE Stéphanie	Gardien d'immeuble	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62401	06 28 05 71 73	62
LOYER Michel	Chargé de clientèle	UNSA	UD UNSA de la Somme 9 rue Dupuis - 80000 AMIENS	06 11 31 10 04	80
MAHMOUDI Abdelatif	retraité	UNSA	1 rue de la Fontaine St Pierre - 02200 CHACRISE	06 62 37 86 69	02
MOLLE André	Patrouilleur autoroute	UNSA	UD UNSA de la Somme 9 rue Dupuis - 80000 AMIENS	06 03 44 93 66	80
MONÉ Yannick	Ouvrier autoroutier	UNSA	40 avenue Gambetta - Logement 40 - 60600 CLERMONT	06 07 80 17 17	60
MOURAFIQ Lahsen	Conducteur receveur	UNSA	UL UNSA LENS 62400	06 28 05 71 73	62
MUCHEMBLED David	Animateur assurance	UNSA	UL UNSA ARRAS 62000	06 63 28 03 84	62
PAGNERE Anne	Conseillère clientèle	UNSA	UL UNSA SAINT OMER 62500	06 51 92 72 46	62
PERIC David	Conseiller commercial	UNSA	UD UNSA Bourse du Travail - 254 boulevard de l'Usine - 10010 - 59040 LILLE Cedex	06 52 13 92 72	59
RENAUD Fatima née ARABI	Facility Manager	UNSA	15 rue Jean Jacques Rousseau 60870 BRENOUILLE	06 63 76 85 51	60
RUMEAUX Gilles	Chargé de secteur	UNSA	UL UNSA BETHUNE 62401	06 78 56 58 82	62
SAUVAGE Amandine	Conseillère clientèle	UNSA	UL UNSA ARRAS 62000	07 86 49 33 21	62
SOLER Michel	Agent SNCF	UNSA	UD 60 UNSA - Maison des Syndicats - 28 rue JB Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	06 25 21 87 24	60
TERRIER Stéphane	Retraité	UNSA	253 rue de Flers - 59500 DOUAI	06 07 80 17 17	59

Mise à jour du 15 mars 2024

présentés par les organisations syndicales de salariés - UNSA

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
THOMAS Benjamin	Gardien d'immeuble	UNSA	UL UNSA BOULOGNE 62200	07 67 99 71 50	62
TOFFIN Julie	Référent technique gestionnaire conseil	UNSA	UD UNSA SAINT QUENTIN 02100	06 17 56 67 72	02
TRUFFAUX Jean-Michel	Retraité	UNSA	UD 60 UNSA - Maison des Syndicats - 28 rue JB Baillièrre - 60000 BEAUVAIS	06 73 29 36 02	60

Mise à jour du 15 mars 2024

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
ANDRÉ Willy	Manager magasin	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 43 37 11 99	59
ANSEL Kevin	Agent d'exploitation logistique	Solidaires	659 Boulevard Ambroise - Appt 215 - 59287 GUESNAIN	07 66 52 45 32	59
BADAOUI Hamid	Ouvrier	Solidaires	2 Avenue des platanes - 59810 LESQUIN	06 47 44 90 24	59
BALAIR Guy	Agent de nettoyage	Solidaires	Solidaires Pas-de-Calais UL de ST OMER rue de l'Arsenal Bat 1 Bourse du Travail - 62500 SAINT-OMER	06 28 69 75 28	62
BAYONNA Thierry	Agent qualité de fabrication	Solidaires	Solidaires Somme 3/5 rue Jean Godris 80000 AMIENS	06 29 47 03 67	80
BEAUVOIS Samuel	Agent d'Exploitation	Solidaires	Solidaires Nord UIL Sambre-Avesnois Espace Victor Hugo 59600 MAUBEUGE	06 75 74 64 08	59
BOUHOUC Brahim	Technicien de maintenance	Solidaires	924 Avenue des Fusillés - 59450 SIN LE NOBLE	06 58 13 21 89	59
BOUMEDIENE Slimane	Coffreur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 23 97 67 33	59
CAMBLORE Julien	Technicien maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 12 77 08 61	59
CAMPAGNE Alexandre	Agent d'exploitation confirmé	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 03 44 88 42	59
CAMPAGNE Tatiana née SEGRS	Agent d'exploitation confirmé	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 13 72 11 74	59
CAPPE Jean-Loup	Employé	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	03 20 90 42 10	59
CONSILLE David	Peintre en carrosserie	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	07 81 93 71 13	59
DELEPINE Christian	Conducteur routier	Solidaires	Union syndicale Solidaires 62 71 bis rue Roger Salengro 62223 ST LAURENT BLANGY	06 63 87 35 90	62
DENIZOT Christophe	Conducteur zone longue	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 22 99 18 59	59
DE OLIVEIRA Tony	Maçon	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 61 06 72 81	59

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DESSART Alexandre	Conducteur routier	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 10 33 29 19	59
DHIERS Joël	Conducteur routier	Solidaires	Solidaires Pas-de-Calais Union Locale Boulogne sur Mer 28 grande rue 62200 BOULOGNE	06 30 02 05 87	62
DUBOIS Camille	Conseillère clientèle	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 59 73 66 13	59
DUBOIS Elisabeth	Conseillère clientèle	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	07 50 32 57 98	59
DUQUESNOY Thomas	Exploitant industriel monteur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	07 60 16 20 85	59
FAVIER Alain	Conseiller emploi	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	06 29 68 48 82	59
FIEVET Aurélie	Conseillère clientèle	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'usine 59000 LILLE	07 60 07 01 89	59
FRISULLI Jean-Louis	Retraité	Solidaires	Solidaire Aisne - Maison des syndicats - 6 Avenue Jean Jaurès - 02000 LAON	06 82 42 60 25	02
GILLES Nicolas	Ouvrier	Solidaires	120 rue de Wervick - 7780 COMINES - Belgique	06 19 08 66 72	59
GILLET Dominique	Chauffeur livreur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 14 50 84 90	59
GUILAIN Jérôme	Agent d'exploitation confirmé	Solidaires	242 rue Rémy DUHEM - 59500 DOUAI	06 15 14 44 78	59
HEBERT Jean-Louis	Technicien de maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du travail Boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 64 97 43 96	59
KARA Brahim	Ouvrier autoroutier qualifié	Solidaires	Solidaires Aisne - Maison des syndicats 6 avenue Jean Jaurès - 02000 LAON	06 70 39 95 65	02
LEGRAND Philippe	Ouvrier	Solidaires	Solidaires Pas-de-Calais Union Locale St Omer rue de l'Arsenal Bât 1 Bourse du Travail 62500 SAINT-OMER	06 48 78 32 39	62
LELIEVRE Valère	Receveur chef	Solidaires	Solidaires Pas-de-Calais Union Locale St Omer rue de l'Arsenal Bât 1 Bourse du Travail 62500 SAINT-OMER	06 82 09 09 58	62
LEPRETRE Eddy	Commercial	Solidaires	Solidaires Pas-de-Calais Union Locale Boulogne sur Mer 28 grande rue 62200 BOULOGNE	06 30 39 79 08	62

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
LESTEL Anne	Manager de magasin	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 64 12 79 43	59
MAGNIER Benoît	Technicien maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 34 67 35 45	59
MAGNIER Jérôme	Ouvrier autoroutier qualifié	Solidaires	Solidaires Somme 3/5 rue Jean Godris 80000 AMIENS	06 33 98 11 20	80
MAHFOUDI Merzek	Équipier de collecte encombrants	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 01 90 20 10	59
MAILLARD Stéphane	Ambulancier	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 84 61 85 17	59
MATZKEIT Karl	Technicien de maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	07 60 59 93 65	59
MOUGEOT Nadia	Réceptionniste	Solidaires	12 rue Marinette Georges Dubois - 59179 FENAIN	07 68 59 63 73	59
NIEDDU Vladimir	Retraité	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 03 40 30 79	59
PELLERIAUX Jean-Claude	Électromécanicien	Solidaires	Solidaires Nord UIL Sambre-Avesnois Espace Victor Hugo 59600 MAUBEUGE	06 12 95 48 84	59
PIRA Olivier	Chargé de mission	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	03 20 48 64 37	59
PLATEAUX Sylvain	Retraité	Solidaires	Solidaires Aisne - Maison des syndicats - 6 avenue Jean Jaurès - 02000 LAON	06 09 15 28 02	02
POUTRAIN Aurore	Cariste polyvalent	Solidaires	syndicats - 6 avenue Jean Jaurès -	06 44 77 94 44	62
QUESNEL Nicolas	Technicien de maintenance	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 01 16 53 56	59
RENGARD Olivier	Chef de projet technique	Solidaires	2 rue Gounod - 62000 ARRAS	07 80 05 41 66	62
RICQ Sébastien	Agent de sécurité interne	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 58 35 78 70	59

**LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX
DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

ANNEXE 1 G

présentés par les organisations syndicales de salariés - Solidaires

Nom Prénom	Profession	Organisation syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
SEVIN Franck	Exploitant industriel monteur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 43 31 90 47	59
SEVIN Soizic née BROUCKE	Exploitant industriel monteur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 33 81 01 70	59
STOBIECKI Frédéric	Manager de magasin	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 60 53 96 71	59
TCHANKPA-AFFOUDJI Faustin	Technicien chauffagiste	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 63 79 79 66	59
TEXIER-OBATON Sandra	Conseillère emploi	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 63 36 17 23	59
VANEECKE Aurélien	Ouvrier	Solidaires	1 sentier des vaches - 59460 JEUMONT	NC	59
VIGLIANISI Laura	Agent d'exploitation	Solidaires	296 Avenue Roger Salengro - 59450 SIN LE NOBLE	07 84 97 32 96	59
WATTIER Barbara	Conducteur receveur	Solidaires	Solidaires Nord Bourse du Travail boulevard de l'Usine 59000 LILLE	06 20 00 43 63	59

présentés par les organisations syndicales de salariés - SYNDICAT DES COMMERCES ET DES SERVICES (SCS)

Nom Prénom	Profession	Organisati on syndicale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)

présentés par les organisations professionnelles d'employeurs

Nom Prénom	Profession	Organisation patronale	ADRESSE POSTALE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	Périmètre d'intervention (indicatif)
DURSIN Charlotte	Juriste droit social	UIMM-UDIMETAL	UIMM-UDIMETAL ZAC du Bord des Eaux - Boulevard Miroslav Holler - 62252 HENIN-BEAUMONT	03 21 75 04 04	02-59-60-62-80
GUISLAIN Arnaud	Conseil en entreprise	CPME	46 rue Henri Duquesne - 62980 VERMELLES	06 08 88 90 00	02-59-60-62-80
MORET Alexis	Responsable juridique	FNTR	Fédération Nationale des Transports Routiers 6 rue Hans Geiger 62000 ARRAS	03 21 55 44 58	59-62
PARTIOT Olivier	Juriste droit social	UIMM-UDIMETAL	UIMM-UDIMETAL - 307 Avenue du Général Leclerc 59155 FACHES-THUMESNIL	03 20 16 50 80	02-59-60-62-80
RIVERA Sébastien	Secrétaire général	FNTR	Fédération Nationale des Transports Routiers 6 rue Hans Geiger 62000 ARRAS	03 21 55 44 58	59-62
ROMI Alexandre	Délégué général UPECAD	MEDEF	40 rue Eugène Jacquet - 59700 MARCQ EN BAROEUL	03 20 99 46 27 06 60 94 23 60	59

Prefecture du nord

R32-2024-04-18-00001

arrêté de délégation de signature de madame
Decottignies



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Nord
Secrétariat général**

Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau de la coordination interministérielle

**Arrêté portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES,
secrétaire générale de la préfecture du Nord**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code électoral ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code minier ;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu le code de la route ;

Vu le code rural ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 modifiée renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, notamment les dispositions prévues aux articles L. 226-1, L. 227-1 et L. 229-1 à 6 du code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2020-1711 du 24 décembre 2020 relatif à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant monsieur Louis-Xavier THIRODE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 nommant madame Virginie LASSERRE, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 janvier 2023 nommant monsieur Christophe BORGUS, directeur de cabinet du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 3 avril 2024 nommant monsieur Guillaume AFONSO, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 10 avril 2024 nommant monsieur Frédéric LOISEAU, sous-préfet de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu la circulaire NOR/INT/D/07/00080/C du 10 juillet 2007 relative aux gens du voyage et à la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain ;

Vu la circulaire NOR/IOC/K/09/19917/C du 25 août 2009 relative à la pandémie grippale A (H1N1) : impact sur le milieu scolaire et conduite à tenir ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord, pour signer tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, documents, correspondances et mémoires relevant des attributions de l'État dans le département du Nord y compris tous les recours formés devant le juge administratif ou judiciaire ainsi que tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet du département du Nord à l'exception de la réquisition du comptable.

Article 2 - Délégation est donnée à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord, pour signer tous arrêtés et décisions concernant les personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur pour les cinq départements de la région Hauts-de-France dans les matières relatives au recrutement, à l'affectation, à la gestion des carrières et à la formation des fonctionnaires titulaires, stagiaires, élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires ainsi que les actes relatifs à la formation des personnels techniques.

Article 3 - Délégation est donnée à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord, pour signer, en matière de logement, tous arrêtés, décisions, saisines juridictionnelles, circulaires, rapports, correspondances et documents concernant les dossiers :

- du programme logements locatifs sociaux (LLS) ;
- des gens du voyage ;
- de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains – SRU - (mixité sociale, attribution, peuplement...) ;
- des politiques locales de l'habitat ;
- des délégations des aides à la pierre ;
- des conventions d'utilité sociale ;
- du contrôle permanent HLM ;
- de la commission de conciliation bailleur/locataire ;
- de l'observatoire des loyers.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Fabienne DECOTTIGNIES, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 à 3 du présent arrêté est exercée par monsieur Guillaume AFONSO, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par monsieur Christophe BORGUS, directeur de cabinet du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ou par monsieur Frédéric LOISEAU, sous-préfet de Dunkerque, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Article 5 - Délégation de signature est donnée à madame Fabienne DECOTTIGNIES, dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, pour engager juridiquement la dépense pour les opérations se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris).

Article 6 - Dans le cadre de la permanence préfectorale qu'elle est amenée à assurer pendant des jours non ouvrables (les week-ends à compter du vendredi 19h00 au lundi 8h00, pour les jours fériés et de fermeture exceptionnelle des services préfectoraux : la veille à 19h00 et le lendemain du jour concerné à 8h00), madame Fabienne DECOTTIGNIES, a délégation de signature, pour l'ensemble du département, pour les décisions suivantes :

- les décisions relatives à l'annulation, à la suspension du permis de conduire, à la restriction du droit de conduire aux seuls véhicules équipés d'un dispositif homologué d'anti-démarrage par éthylotest électronique (EAD) et l'interdiction temporaire de conduire en France ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français, en application des articles L. 611-1 et L. 612-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français, en application des articles L. 251-1 à L. 251-7 et L. 261-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions relatives au délai de départ volontaire, en application des articles L. 612-1 à L. 612-5 et L. 613-2 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions fixant le pays à destination duquel un étranger faisant l'objet d'une mesure d'éloignement doit être éloigné, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'interdiction de retour sur le territoire français, de prolongation d'une interdiction de retour, d'abrogation d'une interdiction de retour prononcées en application des articles L. 612-6 à L. 612-11 et L. 613-2, L. 613-5, L. 613-7 et L. 613-8 du CESEDA, ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'interdiction de circulation sur le territoire français et les décisions d'abrogation d'une interdiction de circulation prononcées en application des articles L. 251-4 à L. 251-6 du CESEDA ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les mesures prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen, en application des articles L. 615-1, L. 621-1 à L. 621-7, L. 622-1 à L. 622-4, L. 700-1, L. 722-4 et L. 722-10 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces mesures ;
- les décisions de placement en rétention administrative d'un étranger dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, en application du règlement (UE) n°604/2013 dit « Dublin III » et des articles L. 751-9 à L. 751-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions de placement en rétention administrative d'un étranger dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, en application des articles L. 741-1, L. 741-4, L. 741-5 et L. 741-7, L. 744-1, L. 751-9, L. 751-10 et L. 752-2 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'assignation à résidence, en application des articles L. 731-1 à L. 731-3, L. 732-1 à L. 732-7, L. 733-1 à L. 733-17, L. 743-16, L. 751-2 à L. 751-5 et L. 751-8 et des articles L. 542-2, L. 752-1 à L. 752-4 et L. 752-12 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions d'assignation à résidence d'un demandeur d'asile, en application de l'article R. 751-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- les décisions de maintien en rétention administrative d'un étranger en application de l'article L. 754-3 du CESEDA, l'abrogation ainsi que le retrait de ces décisions ;
- les décisions portant transfert vers l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile, en application de l'article L. 572-1 du CESEDA, l'abrogation et le retrait de ces décisions ;
- la saisine du juge des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention d'un étranger placé ou maintenu en rétention administrative en application des articles L. 742-1 et L. 742-4 du CESEDA ainsi que la déclaration d'appel devant le premier président de la cour d'appel des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- les décisions d'opposition à la sortie du territoire à titre conservatoire prévues par le 3° du III de l'article 2 du décret n° 2010-569 du 28 mai 2010 relatif au fichier des personnes recherchées ;
- la délivrance des sauf-conduits pour les étrangers réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- le mandat de représentation prévu aux articles 411 à 417 et 931 du code de procédure civile par lequel sont investies les personnes chargées de représenter l'administration devant le juge des libertés et de la détention et, le cas échéant, devant le premier président de la cour d'appel ;
- les décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement (articles L. 3213-1 à L. 3213-10, L. 3211-12-1 ainsi que L. 3212-1 et suivants du code de la santé publique) et les saisines du juge des libertés et de la détention dans le cadre des procédures de maintien en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État (article R. 3211-7 du code de la santé publique notamment) ;
- les arrêtés de fermeture totale ou partielle des établissements scolaires dans le cadre des dispositions prévues par l'article L. 3131-1 du code de la santé publique et par la circulaire NOR/IOC/K/09/19917/C du 25 août 2009 relative à la pandémie grippale A (H1N1) ;
- les décisions individuelles de mise sous quarantaine, de placement et de maintien à l'isolement conformément à l'article L. 3131-13 du code de la santé publique.

En cas d'absence ou d'empêchement lors de la permanence préfectorale, ces délégations sont exercées par le sous-préfet d'astreinte.

Dans le cadre de la permanence préfectorale exercée par un autre sous-préfet, et pour laquelle elle a été désignée sous-préfète d'astreinte, madame Fabienne DECOTTIGNIES a délégué de signature pour l'ensemble du département pour les actes énumérés au présent article 6 en cas d'absence ou d'empêchement du sous-préfet de permanence.

Article 7 - Cet arrêté préfectoral entre en vigueur à la date du 22 avril 2024.

Article 8 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 AVR. 2024


Bertrand GAUME

1000 000 87

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-04-18-00002

Arrêté préfectoral portant composition de la
commission régionale de conciliation sur
l'artificialisation des sols



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**Arrêté portant composition de la
commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.143-16 ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194 ;

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, notamment son article 3 qui modifie l'article 194 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2023-1098 du 27 novembre 2023 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le courrier de la présidente de la cour administrative d'appel de Douai en date du 29 janvier 2024 portant désignation du magistrat administratif, président de la commission ;

Vu le courrier du président du conseil régional des Hauts-de-France en date du 21 mars 2024 portant désignation des représentants de la région ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols est composée des membres suivants :

- en qualité de magistrat administratif, présidente de la commission : Mme Marie-Pierre VIARD, première vice-présidente de la cour administrative d'appel de Douai
- en qualité de représentants du conseil régional :

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Membres titulaires

- M. Daniel LECA
- M. Christophe COULON
- M. Philippe BEAUCHAMPS

Membres suppléants

- M. Guislain CAMBIER
- M. Luc FOUTRY
- Mme Amel GACQUERRE

- en qualité de représentants de l'État :

- le préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, ou son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de l'État dans la région chargé de l'aménagement (DREAL).

Article 2

Les représentants du conseil régional et leurs suppléants sont désignés par le président du conseil régional après chaque renouvellement général.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et inséré dans un journal publié dans la région.

Fait à Lille, le 18 AVR. 2024

Le Préfet,



Bertrand GAUME